

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019

Second projet numéro 307-2020 adopté le 5 octobre 2020, modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

1. **Objet du projet et demandes de participation à un référendum**

À la suite de la consultation publique, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement numéro 307-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

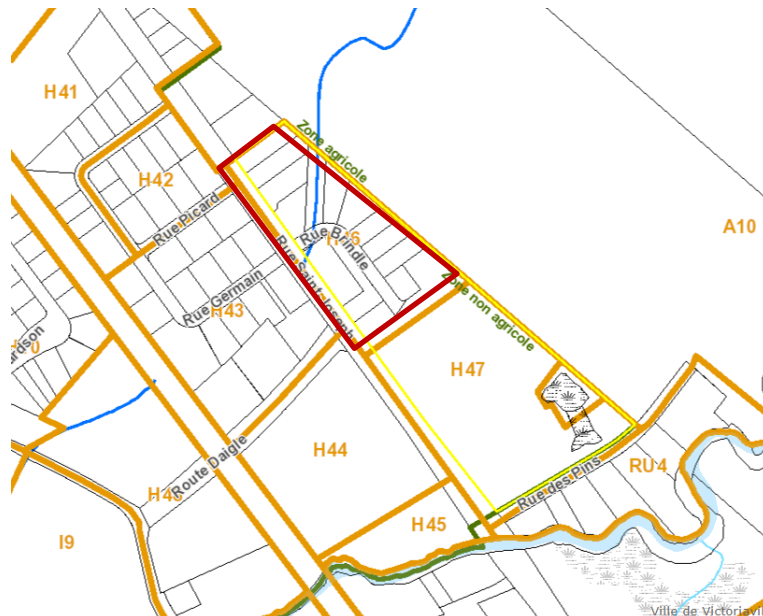
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui la contient, soit soumis à son approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative à la modification des dispositions afin :

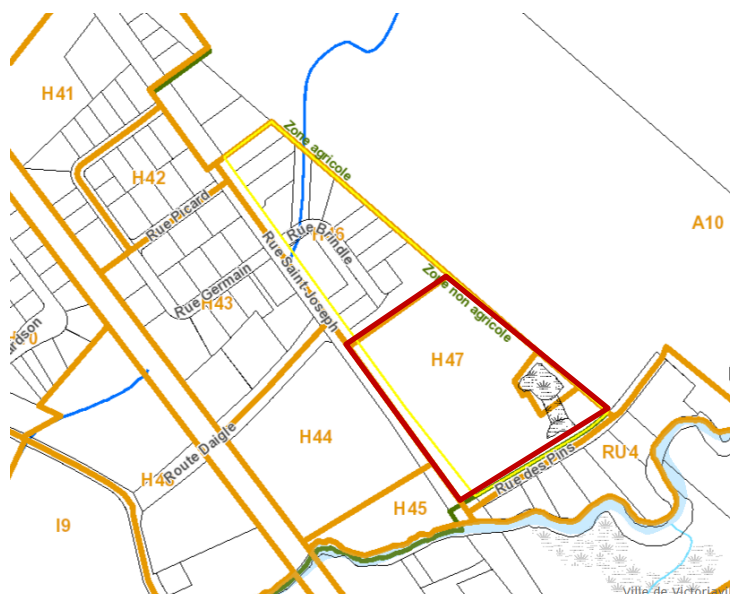
- D'autoriser les entrées charretières à 7,50 mètres;
- De modifier la définition de pergola;

peut provenir de l'ensemble du territoire;

- la modification de la somme des marges de recul latérales dans la zone H-46 peut provenir des zones A-10 / H-42 / H-43 / H-44 et H-47;



- la modification de la somme des marges de recul latérales dans la zone H-47 peut provenir des zones A-10 / H-44 / H-45 / H-46 et RU-4;



Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté à l'hôtel de ville sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce neuvième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.

**Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**